

Rapport d'activité
Direction de la sécurité
et de la justice

2013

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	5			
1.1	Activités	5	2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	15
1.1.1	Activités courantes	5	2.3.2	Actions de prévention	18
1.1.2	Événements particuliers	5	2.4	Domaines particuliers	18
1.2	Collaborations intercantonales	6	2.4.1	Gens du voyage	18
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	6	2.4.2	Protection de personnalités	18
1.2.2	Autres conférences intergouvernementales	7	2.4.3	Refoulement à l'étranger	18
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	7	2.4.4	Maintien de l'ordre	19
1.3.1	Décisions de première instance	7	2.4.5	Chiens de police	19
1.3.2	Décisions sur recours	7	2.4.6	Education routière	19
1.3.3	Responsabilité civile	8	2.4.7	Service de presse et prévention	20
1.4	Législation	8	2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	21
1.4.1	Lois et décrets	8	2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	22
1.4.2	Ordonnances et règlements	8	2.5	Logistique	22
2	Police cantonale	9	2.5.1	Informatique et télécommunications	22
2.1	Ressources humaines	9	2.5.2	Véhicules	23
2.1.1	Effectif au 31.12.2013	9	2.5.3	Intendance	23
2.1.2	Mouvement de l'effectif	9	2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	23
2.1.3	Formation et formation continue	9	2.5.5	Comptabilité	23
2.1.4	Cellule «relations humaines»	10	3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	24
2.1.5	Psychologie du travail	10	3.1	Protection de la population	24
2.2	Activité de la Police cantonale	10	3.1.1	Activités courantes	24
2.2.1	Affaires traitées	10	3.1.2	Événements particuliers	25
2.2.2	Arrestations	11	3.2	Protection civile	25
2.2.3	Circulation et navigation	11	3.2.1	Activités courantes	25
2.2.4	Sécurité et ordre public	12	3.2.2	Événements particuliers	29
2.2.5	Stupéfiants	15	3.3	Administration militaire	29
2.3	Événements de l'année 2013	15	3.3.1	Activités courantes	29
			3.4	Intendance des bâtiments	32
			3.4.1	Activités courantes	32
			3.4.2	Événements particuliers	33

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)	34	5.10.1 Evénements particuliers	41
4.1 Police des étrangers	34	6 Service de la justice (SJ)	41
4.1.1 Activités courantes	34	6.1 Barreau	41
4.1.2 Evénements particuliers	35	6.2 Notariat	42
4.2 Domaine de l'asile	35	6.3 Assistance judiciaire en matière civile	42
4.2.1 Activités courantes	35	6.4 Assistance judiciaire en matière pénale	42
4.2.2 Evénements particuliers	35	6.5 Assistance judiciaire en matière administrative	42
4.3 Main-d'œuvre étrangère	36	6.6 Entraide judiciaire	43
4.3.1 Activités courantes	36	6.7 Médiation judiciaire	43
4.3.2 Evénements particuliers	36	6.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs	43
4.4 Passeports et cartes d'identité suisses	37	6.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs	43
4.4.1 Activités courantes	37	6.8 Surveillance des fondations classiques	44
4.4.2 Evénements particuliers	37	7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	44
5 Service de la police du commerce (SPoCo)	37	7.1 Application des sanctions pénales	44
5.1 Etablissements publics	37	7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures	44
5.1.1 Activités courantes	37	7.1.2 Peines pécuniaires et amendes converties	47
5.1.2 Evénements particuliers	38	7.1.3 Travail d'intérêt général (ci-après TIG)	47
5.2 Boissons alcooliques	39	7.1.4 Recours en grâce	48
5.2.1 Activités courantes	39	7.1.5 Casier judiciaire	48
5.3 Loteries et collectes	39	7.2 Prisons	48
5.3.1 Activités courantes	39	7.2.1 Entrées en 2013	48
5.4 Appareils de jeu	39	7.2.2 Journées de détention	49
5.4.1 Activités courantes	39	7.2.3 Subsistance	49
5.5 Salons de jeu	39	7.2.4 Locaux	49
5.5.1 Activités courantes	39	7.2.5 Occupation des détenus	50
5.6 Prostitution	40	7.2.6 Assistance des détenus	50
5.6.1 Activités courantes	40	8 Service de probation (SProb)	51
5.7 Commerce itinérant	40	8.1 Activités	51
5.7.1 Activités courantes	40		
5.8 Crédit à la consommation	40		
5.8.1 Activités courantes	40		
5.9 Poids et mesures	40		
5.9.1 Activités courantes	40		
5.10 Indication des prix	41		

8.2 Secteur administratif	51		
8.3 Secteur de probation	52		
8.4 Secteur des peines en milieu ouvert	53		
8.5 Evénements particuliers	54		
8.5.1 Formation des agents de probation à la gestion du risque	54		
8.5.2 Présentation du processus PAGRED	54		
8.5.3 Cours de sensibilisation auprès des étudiants	55		
8.5.4 2 ^{ème} Rencontre des bénéficiaires du Travail d'intérêt général	55		
9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)	55		
10 Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)	56		
11 Etablissements de Bellechasse	56		
12 Etat du personnel	56		

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat Directeur : Erwin Jutzet

Secrétaire générale : Claudine Godat

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Conformément au chantier 7.6 du défi No 4, « Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans contexte de forte expansion », du Programme gouvernemental, les efforts ont été poursuivis en 2013 dans les domaines de l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme. En collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales, la Direction a élaboré un Programme d'intégration cantonal 2014-2017, conformément à la demande de la Confédération dans le cadre de sa nouvelle politique fédérale d'intégration. Une convention de programme a été signée en octobre 2013 avec la Confédération, qui entérine les mesures prévues dans le programme quadriennal et fixe la contribution financière confédérale (2,45 millions de francs par an durant quatre ans) pour leur mise en œuvre.

Ce programme d'intégration cantonal a fait l'objet d'une présentation détaillée aux communes, lors de la 5^e Conférence des communes pour l'intégration des migrant-e-s, le 21 novembre. Acteurs essentiels de l'intégration, les communes sont également au cœur du projet « Communes Sympas », qui continue à être développé. En 2013, la commune de Wünnewil-Flamatt a rejoint le projet, qui avait auparavant été introduit durant une phase pilote dans les communes de Marly, Villars-sur-Glâne, Bulle, Estavayer-le-Lac et Guin. Dans le domaine de la prévention du racisme, le canton a une nouvelle fois participé à la Semaine contre le racisme, organisée conjointement par tous les cantons romands et le Tessin, du 18 au 24 mars. Dans le domaine de l'intégration économique des personnes migrantes et la valorisation des bonnes pratiques en entreprise, le Prix « Migration et emploi » a été décerné le 21 mars à JPF Construction SA, à Bulle.

1.1.2.2 Coopération au développement et aide humanitaire internationales

Comme le prévoit la nouvelle loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales entrée en vigueur le 1er avril 2012, le Conseil d'Etat a défini les objectifs qu'il entend poursuivre durant la législature en matière de coopération au développement, en les accompagnant d'une planification financière. Ces objectifs avaient préalablement fait l'objet d'un préavis par la nouvelle Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH).

Le Conseil d'Etat reconduit le mandat de prestations qui le lie à Fribourg-Solidaire, la fédération des organisations fribourgeoises de coopération, qui est chargée de gérer l'enveloppe budgétaire que l'Etat consacre annuellement au soutien financier aux projets à l'étranger des organisations fribourgeoises. Reconduit jusqu'alors à un rythme annuel, ce mandat de prestation a désormais été établi pour une période de quatre ans, jusqu'à fin 2016. Le Conseil d'Etat s'engage à augmenter progressivement cette enveloppe. Le plan financier 2013-2016 prévoit une hausse de 10'000 francs par an. La somme totale consacrée en 2013 à la coopération au développement est de 190'000 francs, dont 140'000 francs pour Fribourg-Solidaire. En outre, 30 000 francs sont attribués au Comité international de la Croix-Rouge, et le canton participe pour 20 000 francs à un projet mené en collaboration avec

la Confédération et les cantons de Genève et du Jura afin d'améliorer le réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine.

La Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH) s'est réunie à deux reprises en 2013.

1.1.2.3 Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, du Ministère public, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées.

En 2013, le CCPS s'est réuni à trois reprises et a consacré ses travaux à la mise en œuvre des six objectifs stratégiques qu'il a définis en vue d'améliorer la sécurité de proximité dans le canton. Il a en particulier concrétisé son objectif de prévention (faire du citoyen un partenaire de la sécurité), en lançant, en juin, une campagne de prévention sous le slogan : « La sécurité, ça commence avec vous ! ». Cette campagne met en scène une famille fribourgeoise fictive, la « Famille Kolly », qui illustre au gré d'épisodes filmés différentes situations de la vie quotidienne où un comportement adéquat permet de renforcer la sécurité et le « vivre ensemble ».

1.1.2.4 Lutte contre la traite des êtres humains

Le canton de Fribourg a participé, du 18 au 25 octobre, à la Semaine nationale contre la traite des êtres humains. Les acteurs réunis au sein du mécanisme fribourgeois de coopération contre la traite des êtres humains ont organisé un programme de manifestations dont le point fort a été l'inauguration à Fribourg de l'exposition itinérante « Rêves évaporés...avenir brisé » en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police.

1.1.2.5 Nouveau concept de stationnement de l'armée

Le 25 novembre 2013, les cantons ont été informés, par le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et le chef de l'Armée, sur le nouveau concept de stationnement de l'armée. Le canton est touché par ce nouveau concept, qui prévoit le retrait de l'armée de la caserne de la Poya, à Fribourg, à l'horizon 2020, et du camp du Lac-Noir à l'horizon 2016. Ces retraits sont partiellement compensés par le renforcement d'autres sites fribourgeois, notamment la caserne de Droggens.

Afin de faire face au retrait de l'armée du Lac-Noir, annoncé il y a déjà quelques années, le canton a ouvert des négociations avec la Confédération pour y accueillir le Centre de formation du service civil, qui devra quitter son site actuel de Schwarzenburg (BE) à la fin 2015. Avec ce centre de formation fédéral, ce sont plus de 200 civilistes de toute la Suisse qui séjourneraient chaque semaine au Lac-Noir, pour suivre des formations diverses d'une durée d'une semaine, et cela pendant 45 semaines par année. Les négociations devraient aboutir au premier trimestre 2014.

Concernant le site de la Poya, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà institué une délégation qui est chargée, ensemble avec la ville de Fribourg, de réfléchir à son avenir.

1.2 Collaborations intercantoniales

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP, présidée par le Conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser (BE), a tenu deux séances plénières. Le canton de Fribourg a accueilli la séance d'automne les 14 et 15 novembre 2013 à Charmey.

Elle a traité notamment les sujets suivants :

- > Evolution dans le domaine de l'asile
- > Concordat sur les hooligans
- > Projet de plateforme nationale sur les armes

- > Réseau national de sécurité
- > Harmonisation de l'informatique policière.

Le Directeur SJ préside en outre la Commission des affaires juridiques pénales, qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. Cette commission est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux thèmes liés à la coordination des questions de portée intercantonale en matière de droit pénal et de procédure pénale, ou de la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération.

1.2.2 Autres conférences intergouvernementales

La Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) s'est réunie à deux reprises en 2013, les 14 et 15 mars au Tessin et le 31 octobre dans le Jura. Le Directeur SJ est vice-président de la CLDJP.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP) a tenu sa conférence annuelle le 27 mai à Lausanne.

La Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM) s'est réunie à deux reprises, le 13 mai et le 25 novembre à Berne.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

1.3.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2013 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2013)	74
Décisions prises	51
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	9
Recours au CE contre des décisions prises en 2013	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2013	0
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2013	14

1.3.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2013 est la suivante :

Recours déposés en 2013	91
Dont	
Admis	4
Rejetés	11
Irrecevables	2
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	4

Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2013	69
Recours au TC contre les décisions prises en 2013	1

1.3.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2013 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2013	4
Requêtes déposées en 2013	4
Requêtes liquidées en 2013 par la DSJ	5
Requêtes pendantes le 31 décembre 2013 (déposées en 2013)	3

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 11 septembre 2013 modifiant la loi sur la Police cantonale
- > Loi du 11 septembre 2013 portant adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité
- > Décret du 9 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot
- > Loi du 12 décembre 2013 portant adhésion à la modification du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives
- > Loi du 12 décembre 2013 abrogeant la loi sur les cinémas et théâtres.

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 19 février 2013 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments pour l'octroi d'autorisations de travail à des étrangers
- > Ordonnance du 26 mars 2013 modifiant l'ordonnance concernant la protection de l'enfant et de l'adulte
- > Ordonnance du 20 août 2013 déléguant à la commune de Corminboeuf la compétence d'infliger des amendes d'ordre (+ *idem pour les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Villars-sur-Glâne, Bulle, Gruyères, Morat, Romont, Estavayer-le-lac, Châtel-st-Denis*)
- > Ordonnance du 5 novembre 2013 fixant, pour 2014, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie)
- > Ordonnance du 11 novembre 2013 modifiant l'ordonnance concernant la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité
- > Ordonnance du 11 novembre 2013 concernant la surveillance des fondations
- > Ordonnance du 3 décembre 2013 fixant le taux de primes, de surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2014
- > Ordonnance du 3 décembre 2013 fixant le taux moyen du coût de construction applicable en 2014 pour l'assurance des bâtiments
- > Ordonnance du 17 décembre 2013 abrogeant le règlement d'exécution de la loi sur les cinémas et les théâtres
- > Ordonnance du 17 décembre 2013 d'application de la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque.

2 Police cantonale

Commandant : Pierre Schuwey

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectif au 31.12.2013

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	3.50 (4)	-	-	7.50 (8)	-	11 (12)
Ressources humaines	7 (7)	28 (28)	-	4.30 (5)	1 (1)	40.30 (41)
Services généraux	38.50 (40)	-	-	49.30 (56)	2 (2)	89.80 (98)
Gendarmerie	345.50 (349)	-	20.25 (23)	12.30 (17)	2 (2)	380.05 (391)
Police de sûreté	95.30 (101)	-	-	11.70 (14)	1 (1)	108 (116)
Total	489.80 (501)	28 (28)	20.25 (23)	85.10 (100)	6 (6)	629.15 (658)

2.1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	1 (1)	30 (30)	-	6.3 (7)	37.30 (38)
Départs à la retraite	10.70 (11)	-	-	-	10.70 (11)
Démissions	10 (10)	2 (2)	-	1 (1)	13 (13)

2.1.3 Formation et formation continue

Le 7 janvier 2013, 30 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, deux aspirant-e-s ont dû interrompre leur formation. Au terme de leur année de formation, 28 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 13 décembre 2013, 23 gendarmes et 5 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

25 aspirants, à savoir 19 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 6 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2014.

Une convention sur une future collaboration dans le domaine de la formation de base des écoles d'aspirants de police de Fribourg (EAP) et de l'ERAP, à Colombier, a été signée, le 31 octobre 2013, entre le Directeur de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg, le chef du département de la justice, de la sécurité et de la culture de la République et Canton de Neuchâtel et le ministre des finances, de la justice et de la police de la République et Canton du Jura. La planification des évènements et des activités communs s'est faite en octobre. Pour 2014, 35 jours de formation commune sont prévus.

En 2013, des formations continues ont eu lieu pour le personnel armé dans le domaine du tir, de la self-défense (MDTS) ainsi que dans celui de l'utilisation des moyens de contrainte. Une formation continue a également eu lieu dans le cadre d'une menace «AMOK» (tuerie dans l'espace public). Ce sujet avait été instruit pour la première fois en 2012. Différentes mesures sont en cours, afin de perfectionner le comportement lors d'une telle menace.

En outre, le Centre de formation a organisé, en 2013, différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention des prisons, Protection civile).

2.1.4 Cellule «relations humaines»

Durant l'année 2013, de nombreux contacts et entretiens ont eu lieu avec plusieurs collaborateurs et collaboratrices (policiers ou personnel civil) suite à des problèmes de santé ou à des difficultés relationnelles que ce soit au niveau professionnel ou privé. Dans la majorité des cas, une solution convenant aux différents intervenants a pu être trouvée. Pour quelques cas difficiles, une collaboration avec le Care Management ou l'appui de l'AI a été nécessaire.

La cellule «relations humaines» et les 5 débrieveurs ont été sollicités, à plusieurs reprises, pour apporter aux policiers, qui sont intervenus dans des situations tragiques, un soutien psychologique.

Durant leur formation de base, les aspirants de l'école de police suivent des cours de psychologie policière. Ceux-ci ont été dispensés par le psychologue du travail et le chef de la cellule des relations humaines.

Membre de différentes commissions (Violence au sein du couple – Prévention du suicide Fribourg – Harcèlement sexuel sur la place de travail), le chef de la cellule des relations humaines a participé à plusieurs séances et assemblées.

Co-responsable et membre du groupe d'appui psychologique du plan orange, il a également collaboré à l'exercice du 5 mai 2013 (exercice «Vivesia»). En outre, il est répondant pour toutes les demandes des instances fédérales.

2.1.5 Psychologie du travail

Dans le cadre de leur formation de base d'une année, les aspirants de police suivent environ 80 heures de cours de psychologie. Le manuel relatif à cette formation ayant été entièrement revu, des adaptations importantes du programme des cours ont été entreprises. De nombreux exercices pratiques ont été mis en place, avec le concours d'acteurs en formation de la classe préprofessionnelle de la section d'art dramatique du conservatoire de Fribourg. Les thèmes des conflits, de la communication et des auditions ont ainsi pu être approfondis via une nouvelle approche d'enseignement.

Le psychologue du travail a intégré le nouveau groupe de travail "recrutement unifié" des polices romandes. Dans ce cadre, les thèmes approfondis en particulier sont l'utilisation d'outils psychométriques dans la première phase de sélection.

Le psychologue du travail a, notamment, participé à l'extension de l'actuel système de saisie du temps de travail au personnel travaillant en tournus. En termes administratifs, différents avantages sont ainsi réalisés, tels qu'une diminution importante des interventions manuelles nécessaires, une gestion plus efficiente du temps de travail en cas de mutations et un relevé du temps de travail constamment à jour pour tous les collaborateurs de la Police cantonale.

2.2 Activité de la Police cantonale

2.2.1 Affaires traitées

	2012	2013
Rapports de police établis	17 547	18 622
soit par la gendarmerie	14 533	15 490
soit par la police de sûreté	1 342	1 323
soit par les services généraux	1 672	1 809
Plaintes pénales enregistrées	10 919	10 243
soit par la gendarmerie	10 803	9 926
soit par la police de sûreté	114	117
soit par les services généraux	2	0
Réquisitions traitées	25 731	25 428
soit par la gendarmerie	25 754	22 633
soit par la police de sûreté	1 695	1 445

		2012	2013
soit par les services généraux		1 282	1 350
Transports de détenus et prévenus		5 016	5 452
soit dans le canton		4 393	4 768
soit hors canton		623	684
Appels téléphoniques entrants		349 663	330 244
dont des appels sur un numéro d'urgence		89 279	102 479
Alarmes traitées		2 767	3 521
soit pour incendie		831	819
soit pour effraction/agression		1 936	2 702
Identifications par le CIJ		398	506
soit par empreintes digitales		96	151
soit par ADN		207	199
soit par traces de semelles		95	101
soit par traces d'oreille		0	55
Relations par traces de semelles		101	237
Relations par ADN		394	219
soit internes		91	27
soit avec d'autres cantons		303	192
Prises ADN sur la personne		1 391	1 518
Effacements de profils ADN		499	848
Personnes dactyloscopiées		1 218	1 291

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2012	97	318	415
2013	85	321	406

2.2.3 Circulation et navigation

En 2013, la Police cantonale a posé des affiches à l'entrée de 40 localités du canton avec le slogan "Un jour sans victimes d'accident". Par cette campagne, les usagers de la route étaient sensibilisés au nombre de jours sans personnes blessées ou tuées sur nos routes. Un DVD a également été réalisé pour informer du bon comportement à adopter par les piétons afin de traverser la chaussée à un passage pour piétons. Une journée de sensibilisation au danger de l'écriture de SMS au volant s'est déroulée avec la participation de Fanny Smith, au Centre L-2, à Romont.

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 563 (1 529 en 2012), est en augmentation de 2.2%. Le nombre de personnes blessées, soit 744 (676 en 2012), est en augmentation de 10% et le nombre de personnes tuées, soit 11 (12 en 2012), est en diminution de 8.3%.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Sarine	584	599	256	245	0	4
Singine	220	200	111	127	3	1
Gruyère	296	342	117	155	1	1
Lac	138	148	73	71	3	2
Glâne	88	99	33	56	2	3

Districts	Nombre d'accidents	Nombre de blessés	Nombre de tués
Broye	108	92	48
Veveyse	95	83	38
Total	1 529	1 563	744
			12
			11

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0.5‰ a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2013, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de personnes contrôlées		Conducteurs en état d'ivresse	
	2012	2013	2012	2013
Total	9 716	13 122	8.77%	5.80%

L'augmentation du nombre de personnes contrôlées s'explique par le fait d'une intensification des contrôles de circulation dans le cadre de la lutte contre la criminalité (CRIMINO).

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2012	2013
Saisies du permis de conduire	1 031	1 008
Contrôles de vitesse	4 504	4 013
Fuites après accident	722	746
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	270	292
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 6 714 714	Fr. 6 425 417
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	50	26
Accompagnements de transports spéciaux	205	428
Accidents de navigation	0	3
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	9	6
Engagements du groupe des plongeurs	4	10

2.2.4 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

Actions cantonales

«AU CONTACT DU CITOYEN»	Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations.
«PRESENCE VISIBLE»	Présence préventive et répressive des agents aux abords des routes aux heures à fort volume de circulation. Dans le cadre de cet effort, les 2 899 agents ont assuré une présence de 1 207 heures.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 80 engagements, d'une durée totale de 800 heures, ont été effectués. 467 agents ont participé à cette action.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 275 agents ont effectué 158 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 8 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 8 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR.
«ANGEL» 23.11 – 31.12.2013	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, de Bulle, de Romont, de Châtel-St-Denis, d'Estavayer-le-Lac, de Morat et de Lully, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de rassurer la population. Lors des 718 efforts effectués, 1 438 agents ont assuré une présence de 840 heures.
«CRIMINO»	Lutte contre les cambriolages commis à la tombée de la nuit et touchant les appartements, les villas et les commerces. Cet effort a été renforcé depuis octobre 2013. Lors des 2 054 efforts effectués, 3 869 agents ont assuré une présence de 3 713 heures. 433 personnes ont été contrôlées/identifiées, 426 véhicules ont été contrôlés et 9 personnes arrêtées.

Actions régionales

Région Centre:

«ORDRE PUBLIC»	Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à: - prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements; - contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers; - empêcher le développement de la mendicité; - prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire; - veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids; - veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants; - renforcer le sentiment de sécurité de la population. 2 764 agents ont été engagés dans le cadre des 2 514 actions menées. 265 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 142 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.
----------------	--

«OASIS»	Dans le prolongement de l'opération «EDEN II», la task-force OASIS lutte contre les délits imputables aux ressortissants magrébins, en particulier au centre-ville de Fribourg. La task-force OASIS, constituée de 3 collaborateurs de la région Centre, œuvre depuis le 21 janvier 2013. Elle a permis, grâce à son action ciblée, tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. En parallèle, un travail de contact avec les citoyens, les commerçants et l'ensemble des partenaires concernés, a été déployé par la police de proximité. Durant la période en question, 15 personnes ont été incarcérées et 76 ont été mises en arrestation provisoire. 648 rapports de dénonciation, d'enquête et d'information concernant des vols simples ou/et à l'étalage, vols par effraction, des menaces et des infractions à la loi sur les stupéfiants, à la loi sur les armes et à la loi sur les étrangers ont été établis. 58 rapports de dénonciation pour empêchement d'accomplir un acte officiel et 20 pour violence envers les fonctionnaires ont été établis. Durant l'opération, 24.9 g. d'héroïne, 80.7 g de cocaïne, 217.2 g de haschisch, 82.9 g de Marijuana et 121.5 tablettes de médicaments ont été séquestrés.
Région Nord:	
«TASCHEN II»	Vols de porte-monnaie, utilisation frauduleuse de cartes, dans les magasins, à Morat. Au total, 91 passages et prises de contact avec l'association des commerçants ont été effectués, par la remise d'affiches triangulaires de mise en garde.
01.01 – 30.09.2013	
«COSO»	Suite au meurtre de Frasses et à deux autres meurtres au Kosovo, 112 passages ont été effectués, à ce jour, afin de montrer une présence policière à but préventif.
Depuis le 17.10.2013	
«GARO»	Lutte contre des délits (vols dans les véhicules, vols à l'étalage, brigandages) commis par des ressortissants étrangers, principalement Nord-Africains et des pays de l'Est qui utilisent les trains et transitent par les gares d'Estavayer-le-Lac, de Cugy, de Morat, de Courtepin et de Kerzers. 341 points fixes, patrouilles pédestres et contrôles de personnes ont été effectués.
21.02 – 03.06.2013	
«MOFRI»	Suite à de nombreux accidents de la circulation sur l'axe Morat – Fribourg, 69 points fixes et contrôles de circulation ont été effectués sur cet axe.
14.03 – 16.04.2013	
«SUMMER»	Pour lutter contre des infractions à la loi sur les stupéfiants, au bruit et à la salubrité dans les lieux estivaux (plages, place, etc.), 159 points fixes et contrôles ont été effectués.
17.06 – 29.08.2013	
«FILTRO»	Suite à des cambriolages, 117 contrôles de circulation filtrants, axés sur des personnes suspectes, principalement avec des véhicules plaques étrangères, ont été effectués.
22.03 – 22.05.2013	
Région Sud:	
«ROSSO»	Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, aux centres-villes, aux abords des 4 cycles d'orientation, aux divers parcs publics, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages). Ce même effort permet également de porter une présence préventive auprès des banques et des stations-services (shops), de porter une présence préventive et répressive dans les centres commerciaux, en particulier contre les vols divers (porte-monnaie, sacs à mains, etc.) commis notamment par des ressortissants de l'Est. 1 488 efforts effectués, 3 024 agents, représentant 1 546.5 heures. 1 136 personnes suspectes ont été contrôlées et 97 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 63 usagers de la route ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation et 46 amendes d'ordre ont été infligées. 47 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.
«SERENADE»	Dès le début du mois de juillet 2013 jusqu'à la fin du mois de décembre 2013, pour

la deuxième année, l'action «Sérénade» a été reconduite en ville de Bulle, de Romont, de Châtel-St-Denis et d'Attalens. Cette action a pour but de patrouiller à pied (Être visible), aux endroits sensibles, principalement les week-ends, aux abords des restaurants et des bars afin d'éviter des nuisances sonores, des dépréciations ou des incivilités.

Au total 38 actions ont été effectuées. 80 agents ont participé, totalisant 55 heures. 14 personnes ont été contrôlées et remises à l'ordre et 2 personnes ont été dénoncées.

2.2.5 Stupéfiants

	2012	2013
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	1 964	11 292
marijuana (en grammes)	31 818	25 191
héroïne (en grammes)	1 085	2 583
cocaïne (en grammes)	704	1 575
pastilles thaï, LSD, ecstasy	1 139	10 690
amphétamines (en grammes)	8	51
Morts par surdose	2	1
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	20	29

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2012	2013
Champs déclarés	1 (superficie d'env. 2 000 m ²)	0
Quantité de chanvre séquestré	6 552 plants dont:	621 plants dont
	- 3 817 en culture indoor	- 372 en culture indoor
	- 2 735 en culture outdoor	- 249 en culture outdoor
	A relever une recrudescence de champs «sauvages» outdoor	
Cultures indoor	43	20

2.3 Evénements de l'année 2013

2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2013, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide	Frasses	11.05.13: un homme, âgé de 36 ans, tué par arme à feu, devant le garage de sa maison, alors qu'il venait de rentrer avec sa voiture. Son amie et 4 enfants se trouvaient dans le véhicule. Une personne soupçonnée d'avoir commis cet homicide a été arrêtée.
Enlèvement/assassinat	Payerne/VD Châtonnaye/FR	03.05.13: enlèvement et séquestration d'une jeune femme, à Payerne. Le corps sans vie a été découvert le 14.05.13 au bord d'un ruisseau, à proximité du terrain de football de Châtonnaye, après l'interpellation de son assassin. Ce dernier était en arrêt domiciliaire à la suite d'un homicide commis en

		1998 sur son ex-amie. Enquête par la police vaudoise.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 54 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : homicide (1), morts naturelles (24), morts accidentelles (13), suicides (16).
Brigandages	Canton	49 brigandages/braquages annoncés. La majeure partie des brigandages commis dans des commerces et établissements a pu être élucidée et les auteurs ont pu être arrêtés : 05.02.13: Morat, voie publique 19.02.13: Fribourg, commerce 03.03.13: Morat, voie publique 15.04.13: Fribourg, voie publique 13.05.13: Fribourg, commerce 23.05.13: Düdingen, commerce 18.06.13: Fribourg, commerce 04.07.13: Bulle, établissement public 08.07.13: Fribourg, voie publique 09.08.13: Charmey, voie publique 10.10.13: Fribourg, station-service Tamoil 17.10.13: Fribourg, voie publique 30.10.13: Tavel, station-service BP 05.11.13: Wünnewil, station-service Migrol 12.11.13: Düdingen, station-service
Vols par effraction Vols	Canton et hors canton	Plus de 2 500 vols par effraction, tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrés. De plus, 635 cas de vols par effraction dans des véhicules. Interpellation de plusieurs bandes de cambrioleurs. Grâce aux identifications du CIJ, des auteurs de vols par effraction ont pu être placés sous mandat d'arrêt ou arrêtés. Une enquête franco-fribourgeoise a permis de démanteler un réseau de cambrioleurs agissant en France et en Suisse. 40 cambriolages sur Fribourg et plusieurs sur les territoires bernois et vaudois ont ainsi pu être élucidés. 01.10-15.12: effort particulier pour la lutte contre les cambriolages commis à la tombée de la nuit en collaboration avec la gendarmerie.
Affaires financières	Canton	Plusieurs enquêtes pour soupçons de blanchiment d'argent, de gestion déloyale, de faillite frauduleuse, de mise en circulation de fausse monnaie et de «Money-Mules».
	Guin	Intervention avec la CFMJ (Commission fédérale des maisons de jeu) et fermeture d'un bar illégal dans lequel étaient organisés des paris sportifs en ligne.
Escroquerie	Canton	Mise à jour d'une organisation criminelle liée à des gens du voyage français ayant commis un nombre important de délits en Suisse romande, principalement des escroqueries auprès de personnes âgées.
Incendies	Canton	Intervention dans 58 cas d'incendies. Causes: intervention humaine (31), technique (21), naturelle (3), indéterminée (3). Depuis juillet 2013, le CIJ dispose du nouveau laboratoire. L'ancien laboratoire avait été ravagé par un incendie dans la nuit du 18 au 19 juin 2012. 07.01.13: explosion et incendie d'une villa à Marsens, avec une victime décédée. Explosion d'atmosphère certainement due à une fuite d'une bouteille de gaz. Entre le 3 et 8 janvier 2013: incendie criminel du «Höllbachbrücke», à Passelb. Le pont faisant partie des biens

		culturels a été entièrement détruit.
		30.11.13: explosion à l'usine Farchim, à Bulle, lors de la mise en service de l'alimentation électrique. Parallèlement, une explosion suivie d'un incendie a détruit plusieurs transformateurs au centre-ville de Bulle, provoquant une coupure de courant.
Enquêtes LStup UNION, LISKA, CHACAL	Canton	<p>Février: interpellation, à Bulle, de deux ressortissants serbe et bosniaque, dealers de cocaïne et d'héroïne, qui arrosaient une importante et jeune clientèle de la place. Saisie de 250 g d'héroïne, 830 g de produit servant à couper cette héroïne et de 520 g de marijuana. 54 personnes entendues au sujet de leurs achats de produits stupéfiants ce qui permet de dénoncer les dealers pour la vente d'environ 1 100 g d'héroïne et 1 430 g de cocaïne dans la région bulloise.</p> <p>En février, l'enquête menée avec la collaboration des autorités tchèques a permis l'arrestation, à Fribourg, de 3 trafiquants des Balkans et la saisie de 1 300 g d'héroïne. Fribourg était la base logistique du réseau en Suisse. La drogue aurait ensuite dû être écoulée dans le canton de Berne.</p> <p>Vaste enquête ouverte à l'encontre d'une bande de «secundos» trafiquant le cannabis, la cocaïne et les pilules d'ecstasy. Saisie d'environ 10 000 pilules d'ecstasy, en 3 opérations, entre novembre et décembre. Ramifications avec la Hollande, la Belgique, la France, la Macédoine et les cantons de Soleure, de Bâle, de Berne et de Genève. 7 personnes écrouées. Enquête en cours.</p>
Pornographie Mœurs		<p>17 cas de pornographie illégale ont été répertoriés.</p> <p>258 contrôles de salons de massage.</p> <p>733 péripatéticiennes contrôlées.</p> <p>192 prostitué(e)s recensé(e)s et 67 dénoncé(e)s.</p>
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	<p>De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées. 96 auditions filmées ont été effectuées. Afin d'améliorer la qualité de ces auditions, 10 agents ont suivi une formation particulière (méthode NICHD).</p>
Appui enquêteur IT		<p>315 analyses de téléphones portables.</p> <p>239 analyses de supports informatiques.</p>
Prévention/image de la police		<p>Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» - «wer bisch»: dernières activités de la phase II dans les centres commerciaux des capitales ou villes principales des districts de notre canton.</p> <p>Prévention par les chargés de prévention BMI: 213 classes primaires et 199 classes au niveau des CO visitées. Participation à 127 réunions de parents, de professeurs et d'autres. Réalisation de 14 concours d'affiches. Participation au projet DDC au bénéfice de membres de la police bulgare avec déplacement en Bulgarie.</p> <p>Raid Aventure 2013: participation pour la deuxième fois consécutive à ce projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant 24 heures, 2 inspecteurs de la BMI, avec un guide, accompagnent 5 adolescents, ayant connu quelques difficultés, sur un parcours pédestre parsemé de postes réflexifs et actifs. Expérience très enrichissante au niveau des échanges entre policiers et jeunes.</p>

2.3.2 Actions de prévention

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 3 653 AO/DR ont été délivrés.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2 592 automobilistes ont été dénoncés. Effort soutenu.
01.01 - 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 194 motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
19.08 - 06.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 99 conducteurs ont été dénoncés.
14.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail "Sécurité par la visibilité", ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action «Éclairage» débutait par cette campagne suisse. 527 flyers ont été distribués. 55 conducteurs ont été dénoncés et 571 fiches techniques ont été délivrées.
02.11 - 16.11	Action «Éclairage»	

2.4 Domaines particuliers

2.4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2013, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 33 reprises (37 en 2012) lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois avec 486 caravanes (388 en 2012). Ces personnes sont demeurées 116 jours (145 jours en 2012) dans le canton. En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. En 2013, le canton a signé une convention avec la Confédération pour aménager une aire multifonctionnelle sur l'A12, à la Joux-des-Ponts, Sâles, qui pourra accueillir les gens du voyage. Celle-ci devrait être prête d'ici fin 2016. D'autre part, une conférence de presse traitant d'une importante affaire d'escroquerie par les gens du voyage s'est tenue en fin d'année, à Fribourg.

2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 28 services de protection rapprochée en 2013 (18 services en 2012), dont 27 à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2013, les agents de la Police cantonale ont procédé à 21 reprises (15 en 2012) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 25 gendarmes, dont 6 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes, avec le Tessin, ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1 015 agents (1 673 en 2012) ont été engagés à 23 reprises (40 en 2012) pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 18 matchs (17 en 2012) de hockey sur glace pour le HC-Gottéron, 2 matchs de football (14 en 2012), 3 manifestations diverses (9 en 2012). Pour ces événements, les agents totalisent 6 490 heures d'engagement (11 074 en 2012). Dans le cadre des manifestations sportives, 11 interdictions de stades (13 en 2012) et 104 interdictions de périmètres (29 en 2012) ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 17 agents (15 en 2012) ont été engagés, à Davos, dans le cadre du WEF 2013 (World Economic Forum). Au total, ils totalisent 266 heures d'engagement (568 en 2012).

2.4.5 Chiens de police

	2012	2013
Nombre de chiens	18	18
Nombre d'engagements	759	793
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	32	52
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	55	70
dont des recherches de personnes	22	32
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	3	9

A 68 reprises, lors d'intervention (pistes – recherche d'objets – fouille de bâtiments – travail de défense) et à 32 reprises lors de recherche de drogue, l'engagement des chiens s'est révélé positif.

Lors de ces engagements, 10 g d'amphétamine, 1 460.60 g haschich, 20 g d'huile d'haschich, 5 175.80 g Marijuana 137 g cocaïne, 5 000 g de chanvre et 881 pièces d'ecstasy ont été séquestrés.

2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2013, les activités suivantes:

	2012	2013
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 115	1 276
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 386	1 386
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	449	468
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 350	1 233
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	11	9

2.4.7 Service de presse et prévention

2.4.7.1 Activités

En 2013, le service de presse et de prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

628	communiqués de presse
13	conférences de presse et points presse
600	réponses à des questions des journalistes
43	messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours

Par ailleurs, 189 595 visites sur le site Internet ont été recensées, soit à peu près 520 par jour.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le service de presse et de prévention a contribué aux manifestations suivantes:

29.01 – 03.02	Stand à Start! Forum des métiers à Fribourg
12 – 15.09	Stand à la GEWAK à Chiètres
12.10	Stand à la Foire d'automne de Grolley
18.12	Stand de prévention contre les pickpockets à Fribourg

Du 1^{er} juillet au 31 août 2013, 20 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

Des visites des différents sites de la Police cantonale ont également été effectuées tout au long de l'année.

2.4.7.2 Evénements particuliers

2.4.7.2.1 Campagne de sécurité routière «Un jour sans victimes d'accident»

Les victimes d'accidents de la route sont toujours trop nombreuses sur les routes cantonales. Afin de sensibiliser les conducteurs, la Police cantonale a imaginé un moyen original. Durant toute l'année, des panneaux indiquant le nombre de jours passés sans victimes d'accident totalisé ont été visibles sur les divers axes routiers du territoire. La campagne de prévention visait également les victimes sur les passages piétons. Toutes ces données ont été reprises et mises à jour régulièrement sur le site Internet.

2.4.7.2.2 Campagne de sécurité routière «SMS au volant»

Au mois de juin, une nouvelle campagne de prévention routière a visé les conducteurs utilisant leurs téléphones portables au volant. Lors d'une journée au Centre L-2, à Romont, il a été démontré par la marraine de l'événement, la championne de ski-cross, Fanny Smith, que rédiger un SMS au volant était extrêmement dangereux. Par cette action, la Police cantonale voulait également rappeler que téléphoner sans kit mains-libres est punissable par la loi; écrire un message sur un téléphone portable, en conduisant, est possible d'une condamnation pénale.

2.4.7.2.3 Campagne de récolte d'armes

Les armes et les munitions abandonnées sont une source de danger potentiel non négligeable. C'est sous l'égide de la Direction de la sécurité et de la justice que la Police cantonale a organisé une grande récolte d'armes et de munitions auprès des particuliers. Cette action, qui a été menée en collaboration avec le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM), ainsi qu'avec la Base logistique de l'armée (BLA), a permis de récolter 407 armes et 230 kg de munitions. En 2009, une initiative similaire avait permis de récolter notamment quelque 363 armes.

2.4.7.2.4 Campagne de prévention «Enlever votre casque»

Durant les mois d'octobre et novembre, plusieurs stations-essence ont fait l'objet de brigandages. Dans certains cas, le visage des auteurs étaient dissimulés sous un casque de moto. Afin de sensibiliser les clients de ces établissements, un envoi d'autocollants aux gérants de stations, invitant les motards et autres scootéristes à enlever leur casque, a été réalisé. L'action de prévention doit aussi permettre aux collaborateurs de ces commerces de se sentir plus en sécurité.

2.4.7.2.5 Lancement du guichet virtuel «Suisse ePolice»

La Police cantonale a participé au lancement d'un guichet virtuel afin de faciliter notamment le dépôt de plaintes pour dommages matériels et vols de vélos et cyclomoteurs. Cette plateforme en ligne est le premier grand projet mis sur pied au sein du Programme d'harmonisation de l'informatique policière helvétique (HIP). Les personnes demandant un permis d'acquisition d'armes ou un contrat d'aliénation d'armes peuvent également utiliser ce nouveau service lancé en octobre dans les cantons de Fribourg, de Zurich, de Berne, de Zoug, de Schaffhouse et de Saint-Gall.

2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2013 a été, entre autres, la suivante:

	2012	2013
Permis d'acquisition d'armes (civil)	588	739
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	220	196
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	50	84
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	9	16
Permis de port d'armes	51	36
Carte européenne d'armes à feu	49	64
Mentions dans carte européenne d'armes à feu	50	53
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	16	28
Contrôles armureries	2	2
Contrôles collectionneurs d'armes automatiques	101	9
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	13	9
Permis d'acquisition de matières explosives	9	14
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	1	3
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques	80 (6)	101 (11)
 <i>(fêtes de fin d'année)</i>		
Saisies d'armes (nombre de cas)	269	299
Enquêtes	160	256
Préavis pour mesures administratives	16	21
Renonciations volontaires à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	22	49
Restitutions d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	40	47
Restitutions d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	12	19
Destructions d'armes	456	986
Reprises d'armes auprès de tiers pour destruction	40	223
Reprises de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 180	env. 350
Reprises d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	20	115
Reprises de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	100	1 700
Déclarations d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	15	17

Le BAE a procédé à l'octroi d'un nombre important de permis d'acquisition d'armes à feu. Dans le cadre de l'examen des demandes, de nombreuses auditions de requérants ont été effectuées par le BAE. A la suite de ces

auditions, des requêtes ont dû être refusées notamment en raison de problèmes de santé ou de dossiers de police défavorables.

Le BAE a procédé à de nombreuses modifications des cartes européennes d'armes à feu suite à l'obligation pour les chasseurs et les tireurs sportifs de communiquer tout achat d'armes à feu destinées à la chasse ou au tir sportif.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

De nombreux citoyens se sont séparés de leurs armes à feu et de leurs munitions. Parmi ces objets se trouvaient également des vieux explosifs et des feux d'artifice; la destruction de ces produits a occupé de manière importante le BAE.

2.4.8.2 **Événements particuliers**

Le BAE a mis sur pied, en collaboration avec la Direction de la sécurité et de la justice, une campagne de récupération d'armes et de munitions (action ARMUNEX). Cette action a été couronnée de succès; de nombreuses armes et munitions ont été déposées.

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les explosifs, la mise à feu de feux d'artifice de la catégorie 4 seront soumis à autorisation dès le 1^{er} janvier 2014. A cet effet, un nouveau système d'autorisation a dû être mis en place par le BAE. Les communes et les citoyens ont été informés de cette nouveauté par les médias électroniques et écrits.

2.4.9 **Bureau des entreprises de sécurité**

En 2013, ont été délivrées:

- > 116 autorisations d'engager du personnel (113 en 2012);
- > 92 autorisations d'exercer (118 en 2012);
- > 2 autorisations d'exploiter (2 en 2012).

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 8 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public (13 en 2012).

On compte actuellement 15 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (13 en 2012).

2.5 **Logistique**

2.5.1 **Informatique et télécommunications**

Au cours de l'année 2013, en matière d'informatique et de télécommunications, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > POLYCOM: établissement des procédures de demandes de permis de construire, réalisation des constructions de 24 sites, installation des équipements POLYCOM dans 3/4 des véhicules de service, évaluation et choix du produit pour les terminaux des centrales d'engagement (police – 144);
- > POLYCOM – tablette GPS: étude de faisabilité via réseau Polycom (négative), évaluation Sagamobile 144, définition des besoins pour un Sagamobile Police;
- > tablettes PC Win 8: préparation de l'image, adaptation des applications métiers, évaluation de plusieurs modèles, choix définitif pour l'attribution des tablettes PC aux officiers et sous-officiers supérieurs;
- > main courante: analyse, définition des besoins, développement, tests et mise en production;
- > migration de l'application SAGA pour le CEA: analyse, adaptations et tests;
- > système central d'information Zephyr – BAO: intégration de nouvelles fonctionnalités (dossier photographique – transfert électronique automatisé des rapports vers l'OCN – traitement des infractions AO LStup);
- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);

- > maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

2.5.2 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2012	2013
Voitures	221	223
Motos	9	10
Bateaux	5	5

2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1 000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées. 32 déménagements ou mutations internes et 55 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés. Principaux projets:

- > finalisation du projet du commandement (MAD 3) pour la présentation à la votation populaire du 9 février 2014;
- > inauguration du poste de La Roche;
- > inauguration du poste de Porsel;
- > finalisation des travaux du laboratoire CIJ de la police de sûreté suite à l'incendie;
- > réaménagement des vestiaires hommes – femmes des CIG Sud et Centre;
- > assainissement des bureaux de la police de la circulation, secteur technique;
- > installation d'un groupe de secours au CIG Nord pour l'énergie secourue;
- > assainissement de l'énergie secourue du CIG Sud;
- > étude et projet du nouveau poste de Bulle, en collaboration avec les différents services qui iront également s'installer (Tribunal – Justice de paix – Office des poursuites);
- > séparation et aménagement des structures du CBA et de l'entité des conducteurs de chiens de Police;
- > assainissement de la façade et de la toiture du CIG Centre;
- > préparation et planification des travaux pour l'assainissement du garage et de la halle à véhicules de Granges-Paccot;
- > terminer le nouveau concept signalétique des entrées principales des postes de police (nouveau logo);
- > mise en conformité (zone EX) de la station d'essence à Granges-Paccot.

2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2013, les réalisations suivantes sont à relever:

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement de l'uniforme RT;
- > distribution des derniers uniformes de représentation UNIMATOS pour le corps;
- > collaboration avec le GT GMO pour le combi ELI/MO;
- > distribution des nouveaux gilets de combat pour les ELI/MO;
- > changement de la visière des casques ELI/MO;
- > collaboration pour la validation d'un nouvel appareil photographique pour le corps et l'EAP.

2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 22 027 factures (20 215 en 2012) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 551 171 francs (4 322 659 francs en 2012) a été facturé.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service : Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Protection de la population

3.1.1 Activités courantes

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

En collaboration avec le SITel, qui en a assuré la direction, le projet pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF» s'est poursuivi. Cette interface informatique doit notamment servir de plateforme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'organe cantonal de conduite) et d'outil de gestion électronique des documents. Son introduction, accompagnée de formations pour les ORCOC, a partiellement eu lieu en 2013. Les dernières fonctionnalités entreront en fonction en 2014.

Le nouveau véhicule de commandement, destiné à servir de poste de commandement installé sur la place sinistrée, est opérationnel. Il a été inauguré officiellement le 5 juin 2013 en marge de l'exercice ORANGE 2013.

Avec le canton de Vaud et l'armée, la protection de la population, en intégrant ses partenaires, a continué les travaux de planification en vue d'assurer la sécurité au sol du meeting aérien «AIR 14 PAYERNE».

Le chef du secteur de la protection de la population a poursuivi son activité de président de la Conférence latine des responsables de la protection de la population (CLAPP), subordonnée à la Conférence latine des chefs de service de la sécurité civile et militaire (CLSCM).

L'Organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2013 dans le cadre de séances ordinaires. Il a notamment vu entrer en fonction le nouveau chef OCC.

Sous la forme d'une demi-journée de formation, l'OCC a approfondi ses connaissances sur le rythme de conduite à appliquer par un état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

L'OCC a été exercé pendant trois jours (du 18 au 20 juin 2013) sur le thème d'une intoxication de masse.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le mardi 7 mai 2013, où ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population. De plus, ils ont suivi une formation d'une journée dispensée par des instructeurs de l'OFPP sur le rythme de conduite, principalement l'appréhension du problème et sur leurs contributions en faveur de l'Organe cantonal de conduite. Des spécialistes en provenance d'autres cantons latins ont également pu suivre cette formation organisée par le canton de Fribourg lors de 3 modules.

Le 5 juin 2013 a eu lieu l'exercice du Plan ORANGE "Vivesia". Sous la forme d'un exercice terrain avec engagement de formations d'intervention, cet exercice a eu lieu à Châtel-St-Denis avec comme thème la collision entre un train et un bus. Il a entre autre permis l'intégration des TPF avec leur cellule de crise dans la gestion de l'exercice.

La protection de la population a poursuivi la formation continue de la cellule de renseignement OCC à l'occasion d'un cours destiné aux officiers de renseignement et aux aides de commandement OCC. Cette formation, comprenant des phases théoriques et des exercices, a également été suivie parallèlement par les agents de renseignement de la police cantonale. Des collaborateurs EM de la PCi ont été formés dans le cadre d'un cours de

reconversion afin de devenir des aides cdmr ORCOC. Pour la formation aux aides cdmr OCC, deux semaines de formation spécialistes ont été dispensées (français/allemand).

En 2013, 62 journées de formation ont été proposées, dont 14 ont été dispensées aux organes communaux de conduite, que ce soit de la formation de base, de la formation continue ou des formations techniques (outils ou spécifiques à des fonctions).

Un séminaire d'une journée destiné aux chefs ORCOC a été organisé le 19 avril 2013. La collaboration entre les ORCOC et la PCi, suite à la réorganisation de cette dernière, a été le thème principal des présentations et discussions de groupe.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à l'ACC le 22 novembre 2013. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

Le plan d'engagement "Epizootie" a été mis à jour afin de couvrir non seulement la grippe aviaire, mais toutes les épizooties hautement contagieuses.

En étroite collaboration avec la police cantonale, les travaux de mise à niveau des infrastructures de l'ACC, notamment en matière d'informatique et de sécurité (électrique, intrusion, feu....) ont débuté. Ils se poursuivront en 2014.

Dans le cadre du projet POLYCOM, la protection de la population a organisé la formation, mis en place le programme d'e-learning et accompagné les partenaires dans la définition de leur tactique d'engagement.

La rédaction de l'ordonnance sur l'information, telle que prévue dans la LProtPop, a débuté et devra se terminer en 2014.

Dans le cadre du projet "Protection des infrastructures critiques", les travaux de recensement des infrastructures critiques ont débuté. Ceux-ci se poursuivront en 2014.

L'outil informatique de contrôle de l'instruction "ESCADA" a été introduit avec succès. Il permet de gérer tous les aspects liés aux différents cours mis sur pied par la protection de la population (planification, inscriptions, confirmations, archivage).

Dans le cadre du projet fédéral "PP 2015+", le chef de la protection de la population a assuré la conduite d'un des projets partiels, regroupant de nombreux représentants des partenaires de la protection de la population. Ces travaux se poursuivront en 2014.

3.1.2 Evénements particuliers

Après sa validation par l'OCC et sa prise d'acte par le Conseil d'Etat le 23 avril 2013, le plan cantonal d'engagement "Rupture d'approvisionnement électrique" a pu être traduit, puis être mis en ligne sur le site internet de l'Etat.

3.2 Protection civile

3.2.1 Activités courantes

3.2.1.1 Administration

a) Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Le canton de Fribourg est représenté dans le groupe de travail fédéral PISA-Protection civile et fait partie des quelques cantons pilotes désignés pour la phase test. L'objectif du groupe de travail est de mettre en place un système, identique dans tous les cantons, qui permettra de tenir les contrôles de la protection civile au moyen du système informatique PISA dès 2015.

b) Demandes de dispense

Le nombre de demandes de dispense, malgré les courtes périodes de service et la diminution des effectifs réglementaires induite par la nouvelle organisation de la protection civile, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

c) Affaires disciplinaires

	2013	2012
Défaillants aux cours de protection civile:	46	88
Renonciations après enquête pénale préliminaire:	18	38
Avertissements (cas de peu de gravité):	1	6
Dénonciations pour infraction à la LF	5	12
Sanctions/décisions	22	30
En cours	0	2

Aucune des ordonnances pénales rendues n'a fait l'objet d'une opposition.

d) Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez porte en 2013 sur 6,1 EP (inchangé par rapport à 2012).

Ecole de formation de base (EFB)

Neuf écoles de formation de base de 2 semaines (2012: 10) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez.

Fonction enseignée	Participants	Total
Préposé à l'assistance	17	
Pionnier	60	
Collaborateur EM	24	
Préposé constructions	12	
Préposé matériel	12	
Cuisiniers	4	
2013		132
2012		172

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône (VS), Spiez (BE, d), Köniz (BE, d), Couvet (NE) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	1		1	Spiez
Chef de groupe appui	14		14	Bernex, Couvet, Spiez
Chef de groupe assistance	2	13	15	Sugiez
Chef d'élément logistique	1		1	Spiez
Préposé aux	1	4	5	Sugiez

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
constructions				
Préposé au matériel	5		5	Grône
Spécialiste PBC	4	5	9	Sugiez, Köniz
Comptable	1	4	5	Sugiez
Chauffeur	14		14	Sugiez
Spécialiste aide cdmt OCC	25		25	Sugiez
Cours de la Confédération	12		12	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	2		2	Schwarzenburg
Total	82	26	108	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2013 une occupation de 5608 journées (5335 en 2012), dont 1353 par des organisations partenaires ou privées.

e) Organisation

Le rapport des commandants a réuni, en décembre et durant une journée, l'état-major cantonal de la protection civile, les commandants et commandants remplaçants des trois compagnies d'intervention de protection civile. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année et de se préparer l'année 2014.

Recrutement

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposé constructions	Préposé matériel	Cuisinier	Total
Lausanne (f)	17	63	91	15	25	10	221
Sumiswald (d)	16	12	35	8	5	3	79
Total 2013	33	75	126	23	30	13	300
Total 2012							372

Cours de répétition

244 cours de répétition (2012: 359) représentant 6673 jours/homme (2012: 7908) ont été accomplis en 2013. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été sollicité. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 3835 (2012: 4005) convocations établies, 541 demandes de dispense (2012: 746) ont été accordées et 69 refusées. 23 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 58 astreints ne sont pas entrés en service.

f) Constructions et matériel

Contrôle périodique des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique:

Construction	Type	Résultat
Düdingen *	BSA II	En état de fonctionnement
Gurmels	KP II réd et BSA II*	En état de fonctionnement
Murten	BSA I	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 2 sirènes sur un total de 261 dont 178 télécommandées et 83 déclenchements manuels ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

La législation fédérale révisée, entrée en vigueur le 1.1.2012, prévoit un allègement de l'obligation de construire des abris. Seules des habitations d'au moins 38 pièces et plus sont soumises à l'obligation de construire des places protégées dans l'immeuble. D'autre part, la contribution de remplacement par place non réalisée est passée de 1500 à 800 francs. La perception de cette contribution incombe dorénavant au canton. La nouvelle procédure de transmission des dossiers de construction mise en place d'entente avec le SeCA permet de cibler les dossiers concernant la protection civile. Le nombre de dossiers à préaviser a ainsi pu être diminué et les requérants ont vu le montant des émoluments à verser se réduire.

> Abris privés

Constructions projetées en 2013:	75
Total des places protégées	4102
Dans des abris obligatoires	3428
Dans 13 abris privés communs	674
Constructions réalisées en 2013:	98
Total des places protégées	5055
Dans des abris obligatoires	3473
Dans 29 abris privés communs	1582
Dossiers en cours:	345
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	3390
Contributions de remplacement perçues	2 356 800

> Abris publics

Projets approuvés en 2013:	7
Places protégées	841
Dossiers liquidés en 2013:	2
Places protégées:	271

La Confédération a versé 192 700 francs de subventions d'entretien pour 46 constructions protégées.

3.2.2 Evénements particuliers

3.2.2.1 Jubilé de la protection civile

a) *Manifestation suisse*

Le 21 juin 2013 a eu lieu à Berne la célébration du jubilé de la protection civile en présence de plus de 1000 invités. La course VTT amateur de la protection civile organisée à cette occasion dans le centre de la ville de Berne a vu l'équipe fribourgeoise l'emporter avec brio.

b) *Manifestation cantonale*

Une visite de la troupe durant son cours de répétition a eu lieu le 25 septembre dans le district de la Broye. Quelques 120 personnes du monde politique et associatif ont participé à cette manifestation qui avait comme objectif de démontrer le savoir-faire de la protection civile fribourgeoise suite à sa cantonalisation.

3.3 Administration militaire

3.3.1 Activités courantes

3.3.1.1 Promotions d'officiers

102 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2013 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit six colonels, quatorze lieutenants-colonels, dix majors, dix-sept capitaines, vingt-six premiers-lieutenants et vingt-neuf lieutenants.

3.3.1.2 Services d'instruction des formations

En 2013, 955 demandes ont abouti à 893 déplacements de service (93.5 %) ainsi qu'à 62 refus (6.5 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	4.5 %
Etudes	36.0 %
Professionnel	25.3 %
Perfectionnement professionnel	8.9 %
Séjour à l'étranger	5.4 %
Raison médicale	5.1 %
Autres raisons	8.3 %

3.3.1.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2013	Nominations au 01.01.2014
5 FR Broye	Cap Alexandre Carrard	Cap William Schmidhäuser

Participation (en tireurs) aux exercices fédéraux

Année	Tir au fusil à 300m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
2013	7315	5288	816	1783
2012	7538	5422	804	1820
2011	7751	5458	811	1671

Nombre de jeunes tireurs

2013	498
2012	552
2011	568

Dispenses de tirs obligatoires

2013	20
2012	57

3.3.1.4 Affaires disciplinaires et pénales

628 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 500 décisions disciplinaires.

Aucun recours contre ces décisions n'a été traité par la Direction de la sécurité et de la justice.

7 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

53 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 13 pour un deuxième défaut, 10 pour un troisième défaut et 7 pour un quatrième défaut. 5 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

3.3.1.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1995 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1058 conscrits de langue française et des 411 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

Conscrits francophones de la classe d'âge 1995

Année	Printemps	Eté	Automne
2014	2.9%	4.7%	9.2%
2015	9.7%	37.1%	Pas proposé (DEVA)
2016	14.0%	15.9%	Pas proposé (DEVA)
2017	3.9%	2.6%	Pas proposé (DEVA)

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1995

Année	Printemps	Eté	Automne
2014	1.1%	2.6%	6.5%
2015	14.5%	45.5%	Pas proposé (DEVA)
2016	11.9%	16.0%	Pas proposé (DEVA)
2017	0.5%	1.4%	Pas proposé (DEVA)

Organisation du recrutement

En 2013, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1019	457
Aptes au service militaire	573 (56.3%)	282 (61.7%)
	donc 78 service long	donc 41 service long
Aptes au service PCi	166 (16.3%)	63 (13.8%)
Inaptes au service	186 (18.2%)	67 (14.7%)
Inaptes au service in abs	44 (4.3%)	16 (3.5%)
Ajournés au recrutement compl.	45 (4.4%)	24 (5.2%)
Ajournés d'une année	2 (0.2%)	3 (0.7%)
Ajournés de deux ans	3 (0.3%)	2 (0.4%)

Service sans arme

Trois demandes pour un service sans arme ont été présentées. Deux demandes ont été acceptées et un cas n'est pas encore traité.

3.3.1.6 Libération de service

708 militaires des classes d'âge 1979 (solde), 1980, 1981, 1982 et 1983 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2013. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 671 militaires armés, 57 (8.5 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1963, les capitaines de la classe d'âge 1971 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1977, soit au total 37 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

3.3.1.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

Le canton a compté 10 485 assujettis à la taxe en 2013 (42 % de plus qu'en 2004). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2013 présente des similitudes avec les précédentes: augmentation de l'encaissement, augmentation des remboursements et stabilité dans le nombre des demandes d'arrangements de paiement et des rappels.

823 astreints au service militaire et 228 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe pour n'avoir pas accompli leur service en 2012.

Pour 1149 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 1224 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 2900 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1411 décisions de remboursement de taxes représentant 671 074 francs ont été établies, soit 10 % de plus qu'en 2012.

La collaboration avec l'instance cantonale en matière d'assurance invalidité pour un contrôle approfondi de l'ensemble des bénéficiaires des prestations AI âgés de 18 à 34 ans, domiciliés dans le canton, a permis de déceler des lacunes touchant une quarantaine d'assujettis (exonération de la taxe accordée dès degré d'invalidité de 40 %).

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2013	2012
Taxes payées par les assujettis	7 031 095.95	6 666 717.56
Remboursements (remplacement de service)	671 074.25	609 586.50
Produit net de la perception	6 360 021.70	6 057 131.06
Part de la Confédération (80%)	5 088 017.36	4 845 704.85
Part du canton (20%)	1 272 004.34	1 211 421.21
Intérêts moratoires portés en compte	63 132.55	61 741.70
Intérêts sur montants à restituer	2 071.65	2631.80
Solde des arriérés	2 449 734.63	2 443 984.53
Montant des actes de défaut de biens	183 546.36	151 123.50

Statistiques

	2013	2012
Nombre de décisions de taxation	13 769	13 403
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	2897	2788
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	700	673
Montant des taxes abandonnées	13 315.59	10 814.20
Montant des taxes remises	21 038.70	33 240.75
Arrangements de paiement	967	1074
Sommations/rappels avant poursuite	2502	2361
Réquisitions de poursuites	401	379
Décisions de remboursements	1411	1315
Décisions de restitutions	666	710

3.4 Intendance des bâtiments

3.4.1 Activités courantes

3.4.1.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne
- > Assainissement complet de l'ascenseur du bâtiment 3
- > Transformation de l'accès à la caserne (nouvelles barrières automatiques, clôture, nouvelle guérite pour le personnel de la garde).

En raison de l'avenir incertain de la place d'armes de Fribourg et en attendant le concept de stationnement définitif, la majorité des travaux prévus en 2013 ont été suspendus et reportés à l'année 2014. Tenant compte du

fait que la caserne doit être encore exploitée jusqu'en 2020 au moins, ces travaux ont toujours leur raison d'être. En effet, il faut assurer un standard convenable du point de vue de la sécurité et du confort aux militaires séjournant dans la caserne.

Utilisation de la caserne par des tiers

La caserne de la Poya a été très sollicitée et souvent mise à disposition pour l'hébergement de tiers (civils). De grandes manifestations telles que la visite du Dalaï Lama, Avenches Tattoo ainsi que les rencontres folkloriques sont à l'origine de la majorité des nuitées civiles réalisées. De plus, divers clubs de sports ont séjourné dans la caserne à l'occasion d'activités déployées dans les halles de sport environnantes (ex. basketball).

3.4.1.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés:

- > Entretien courant de tous les bâtiments du camp de Schwarzsee

Achat de matériel et appareils

- > Achat d'une deuxième machine industrielle à laver la vaisselle, ceci en remplacement de l'ancien tunnel de lavage acquis en 1992. La première machine a été achetée en 2012. Les deux nouvelles machines couvrent la capacité de l'ancien tunnel de lavage.

Achat de literie et de lingerie

- > Renouvellement courant de la literie nordique.

Journées d'occupation

2012 : 46 711

2013 : 31 296

Sur les 31 296 journées, 21 319 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 6169 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires ont fortement diminué par rapport à l'année précédente et se sont élevées à 3808 journées seulement (14 956 journées en 2012).

3.4.2 Evénements particuliers

3.4.2.1 Place d'armes de Fribourg

Caserne de la Poya

L'intendant des bâtiments militaires est membre d'un groupe de travail dirigé par armasuisse, qui a pour but de trouver une nouvelle forme d'indemnisation pour les places d'armes cantonales à faire valoir dès 2014. Ce groupe de travail a rendu, au printemps 2013, le rapport révisé à l'intention du comité de pilotage de la Confédération. Le groupe de travail poursuivra son activité l'année prochaine. Le nouveau modèle d'indemnisation devrait être introduit dans le courant de l'année 2014 sur toutes les places d'armes cantonales de Suisse. Malgré la fermeture de la place d'armes de Fribourg qui est planifiée pour l'an 2020, la Direction de la sécurité et de la justice ainsi que le Service de la protection de la population et des affaires militaires devront se prononcer au printemps sur l'introduction définitive de cette nouvelle forme d'indemnisation.

3.4.2.2 Camp de Schwarzsee

Les colonies belges Intersoc de Bruxelles ont séjourné pour la dernière fois au camp de Schwarzsee et ceci après plus de 50 ans de présence dans notre canton. Les travaux de reddition et l'établissement des inventaires se sont déroulés à la satisfaction de tous les partenaires. Les responsables belges ont quitté avec regret le camp de Schwarzsee; l'intendance du camp ainsi que toute la région de Schwarzsee ont également été affectées par ce départ. En effet, de solides liens d'amitié avec les vacanciers belges se sont créés durant cette longue période d'occupation et c'est également un important apport économique qui s'en va.

L'intendance des bâtiments militaires est active au sein d'un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité quant à la réalisation d'un centre de sport et de loisirs au camp de Schwarzsee. L'éventualité de pouvoir accueillir

le centre d'instruction du Service civil (actuellement à Schwarzenburg) à partir de 2016 s'est greffée sur le projet initial. Le Conseil d'Etat a confié la réalisation du concept à un mandataire externe (bureau d'architecte singinois) qui satisferait à la fois les besoins du service civil et ceux d'un centre de sport et de loisirs. Le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet (Direction de la sécurité et de la justice) a présenté un projet en novembre 2013 à l'ensemble du Conseil d'Etat. De plus, les offres respectives pour une future collaboration ont été transmises à l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL (partenaire pour l'accueil du service civil).

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2012	2013
Autorisations d'établissement	4322	3929
Autorisations de séjour	5353	5387
Autorisations de séjour de courte durée	611	695
Autorisations frontalières UE/AELE	244	350
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	10630	15448

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2012	2013
Visas de retour en Suisse	335	357

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2012	2013
Avec autorisations d'établissement	36353	39139
Avec autorisations de séjour	20805	21174
Avec autorisations de courte durée >=12 mois	822	2611
Avec autorisation frontalière	518	621
Totaux	57980	63545

4.1.1.4 Mesures administratives

	2012	2013
Auditions effectuées par le Service	248	245
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	29	29
Décisions de renvoi	219	238
Injonctions de départ selon directive européenne	22	30
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	41	49
Révocations d'autorisations d'établissement	5	11

	2012	2013
Menaces de refus ou de révocation	7	12
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	230	268
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	167	178
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	20	38
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	35	28
Renonciations à la procédure orale par le TMC	26	35
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	90	122
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	23	31
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	68	46
Recours admis, totalement ou en partie	8	6
Affaires rayées du rôle	11	9

4.1.2 Evénements particuliers

Nonobstant la décision du Conseil fédéral d'activer la clause de sauvegarde prévue dans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en étendant dès le 1er juin 2013 aux travailleurs en provenance de l'UE-17 le contingentement des autorisations de séjour B, tel que déjà en place et maintenu à l'égard des ressortissants de l'UE-8, l'effectif de la population étrangère totale en domicile principal dans le canton (tous permis confondus, mais sans l'asile) a une nouvelle fois fortement augmenté, passant en l'espace d'une année de 59'987 à 63'545 personnes.

Le nombre des situations de renvoi de Suisse pour lesquelles la mise en œuvre de mesures de contrainte du droit des étrangers a été nécessaire n'a également jamais été aussi élevé. Ce phénomène s'explique notamment par la proportion toujours très importante de situations relevant de l'asile et résultant d'une obligation de renvoi vers d'autres Etats européens en application de l'Accord d'association à Dublin (55 % des cas). Ces circonstances ont par ailleurs conduit le service à louer continuellement en 2013 deux cellules supplémentaires auprès de la Prison régionale de Burgdorf (BE).

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2012	2013
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	6	10
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	933	637
Autorisations de travailler accordées	143	164
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	37	48
Personnes admises provisoirement	63	76
Décisions positives rendues par l'ODM	105	86
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	580	440
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	272	210
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	589	573
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	697	621
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	796	774

4.2.2 Evénements particuliers

En dépit de la situation en Syrie et de la croissance du nombre des demandes d'asile en Europe (+25%), la Suisse a enregistré en 2013 un effectif de nouveaux requérants d'asile en recul par rapport à la forte augmentation

constatée en 2012, ce qui s'est traduit pour le canton de Fribourg par une diminution de 31 % des attributions décidées par la Confédération. Les attributions au canton de nouveaux requérants d'asile (637) se situent cependant en 2013 encore nettement au-dessus de la moyenne des 10 années précédentes (504).

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2012	2013
Pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	2288	3097
Pour travailleurs détachés	1922	2633
Pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	1315	2194

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-8/UE-2

	2012	2013
Autorisations de longue durée	13	19
Autorisations de courte durée	157	82
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	26	41
Autorisations pour artistes de cabaret UE	225	182

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2012	2013
Autorisations de longue durée	33	38
Autorisations de courte durée	42	39
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	63	27
Autorisations pour artistes (musiciens)	83	105

4.3.1.4 Autres décisions

	2012	2013
Refus d'autorisation	138	155
Décisions sur réclamation	15	4

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2012	2013
Avertissements	1	6
Sommations/menaces	78	26
Suspensions/rejets	27	15

4.3.2 Evénements particuliers

Les autorisations préalables en vue d'accéder à une activité lucrative ne sont encore requises en 2013, hormis pour les ressortissants de pays tiers (Etats hors UE), que pour les ressortissants UE-2 (Roumanie et Bulgarie). Si les ressortissants de tous les autres Etats avec lesquels la Suisse est liée par l'ALCP bénéficient de la libre circulation complète des personnes, les autorisations de séjour B ont néanmoins été contingentées dès le 1er juin 2013 pour

les travailleurs provenant de l'UE-17, comme cela était déjà le cas depuis le 1er mai 2012 pour les ressortissants de l'UE-8.

4.4 Passeports et cartes d'identité suisses

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2012	2013
Passeports ordinaires biométriques	14098	20502
Cartes d'identité	26416	31676
Passeports provisoires	567	615
Documents de voyage biométriques pour étrangers	230	216
Titres de séjour biométriques pour étrangers	8042	10363

4.4.2 Evénements particuliers

Le nombre des documents délivrés par le service à des citoyens suisses a considérablement augmenté en 2013 (+ 45% pour les passeports et + 20 % pour les cartes d'identité). Cette forte croissance s'explique par les démarches en renouvellement, 10 ans après leur introduction, des nouveaux documents de la génération 2003, qui avaient suscité à l'époque une forte demande. Le 6 juin 2013, le service a fêté le 50'000^{ème} passeport biométrique établi dans le canton de Fribourg.

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Patentes A d'hôtellerie	1	1
Patentes B d'établissement avec alcool	11	34
Patentes C d'établissement sans alcool	2	3
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	10	2
Patentes spéciale H	5	13
Patentes I d'établissement parahôtelier	4	5
Patentes T de traiteur	4	7
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	201	202
Renouvellements de patente	543	630
Changements de dénomination	25	31
Extensions de patente	20	14

5.1.1.2 Mesures administratives

	2012	2013
Fermetures d'établissement pour absence de patente	7	1
Retraits de patente	1	5

	2012	2013
Refus de patente	2	6

5.1.1.3 Décompte des patentés d'établissements publics

	2012	2013
Patentes A d'hôtellerie	154	156
Patentes B d'établissement avec alcool	603	606
Patentes C d'établissement sans alcool	14	15
Patentes D de discothèque	24	20
Patentes E de bars d'hôtel	15	16
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	105	100
Patentes spéciale H	468	462
Patentes I d'établissement parahôtelier	109	111
Patentes T de traiteur	55	59
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	1	-
Totaux	1552	1549

5.1.1.4 Fumée passive

	2012	2013
Fumoires autorisés	76	89

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2012	2013
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	127	139
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	21	28
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	88	115

5.1.1.6 Formation partielle

	2012	2013
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentés G ou T en français	21	21
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentés G ou T en allemand	2	2
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentés G ou T	23	23
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	30	29
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	7	6
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	37	35

5.1.2 Événements particuliers

La révision de la législation sur les établissements publics entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 a été bien assimilée par les exploitants d'établissements publics et leur clientèle.

Les préfets ont accordé les nouvelles patentes B+ au terme de procédures respectueuses des droits acquis mais prenant en compte les critères destinés notamment à garantir la sécurité des installations et la tranquillité du voisinage.

Un nouveau programme de formation obligatoire a été élaboré en collaboration avec GastroFribourg.

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	66	56
Kiosques et stations d'essence	9	8

5.2.1.2 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2012	2013
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	411	425
Kiosques et stations d'essence	61	69

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Petites loteries	87	82
Collectes	92	93

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	316	344
Appareils de distraction	206	305

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Patentes de salon de jeu	-	1

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2012	2013
Patentes de salon de jeu	3	4

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	15	6

5.6.1.2 Mesures administratives

	2012	2013
Refus	1	1
Retraits	-	1

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2012	2013
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	15	21

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2012	2013
Autorisations pour commerçants itinérants	8	17
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	4

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2012	2013
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	12	12

5.9 Poids et mesures

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2012	2013
Balances pour la vente directes au public	511	763
Balances non destinées à la vente directe au public	978	1136
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	47	38
Balances spéciales	87	66
Balances à fonctionnement automatique	19	23
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	250	252
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	828	1040
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	1	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34	38
Mesures de longueur	1	-

	2012	2013
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	420	402
5.9.1.2 Contrôles des préemballages		
	2012	2013
Même quantité nominale	489	346
Préemballages aléatoires	61	147
5.9.1.3 Surveillance du marché		
	2012	2013
Points de vente publics contrôlés	235	258

5.10 Indication des prix

5.10.1 Evénements particuliers

Dans le but de renforcer l'exécution de l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix, une campagne annuelle de contrôles a été mise sur pied au niveau national. En 2013, les cantons romands ont décidé de cibler les bijouteries. Les contrôles ont porté, d'une part, sur l'affichage des prix des services et, d'autre part, sur l'indication des prix des marchandises proposées à la vente. Le Service de la police du commerce a conduit cette campagne en collaboration étroite avec les communes. Sur 31 commerces contrôlés, 2 n'affichaient pas ou affichaient de manière incorrecte les prix de leurs services et 3 étaient en infraction en raison d'une indication incomplète ou inexistante des prix des marchandises.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Silvia Aguirre, Crystel Bardet, Anne-Sophie Brady, Jena Cattin, Adeline Corpataux, Sonja Hurni, Sheila Jaccoud, Francine Pittet, Emilie Praz, Anouk Sekulic, Léonie Spreng, Laurence Stephan, Nathalie Suter et Franziska Waser et MM. Philippe Allemann, Arnaud Bregnard, Daniel Gatenby, Fabien Jotterand, Sylvain Keller, Philippe Maridor, Dominic Quiel, Alexandre Tinguely et Côme Vuille.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	15
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	12
Plaintes et dénonciations	11
Levées du secret professionnel	4
Autorisations de stage d'avocat	37
Réductions de la durée du stage d'avocat	-
Radiations du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	1

Etaient inscrits au 31 décembre 2013:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	189
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	4
Avocats stagiaires	129

6.2 Notariat

Au 31 décembre 2013, il y avait 46 notaires en exercice, dont 4 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. A ce jour, le nombre maximal, fixé à 42, est atteint.

6.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le Service de la justice a reçu 1 420 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	0	103	103
Tribunal de la Sarine	5	613	618
Tribunal de la Singine	0	55	55
Tribunal de la Gruyère	0	192	192
Tribunal du Lac	2	88	90
Tribunal de la Glâne	2	76	78
Tribunal de la Broye	1	81	82
Tribunal de la Veveyse	1	52	53
Justices de paix	0	149	149
Totaux	11	1409	1420

1 116 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2013 pour un montant de 2 839 174 francs (2 359 093 francs en 2012 pour 813 listes de frais).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2013, un montant de 90 444 francs a été récupéré à ce titre. Notons que ce montant est faible en 2013 car le service a été occupé à changer d'outil informatique pour la gestion de cette tâche.

6.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le Service de la justice a reçu 138 décisions relatives à l'assistance judiciaire.

185 listes de frais d'avocat ont été payées en 2013 pour un montant de 530 671 francs.

6.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le Service de la justice a reçu 123 avis d'assistance judiciaire.

82 listes de frais d'avocat ont été payées en 2013 pour un montant de 145 867 francs.

6.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2013, il a traité 28 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton et 1 demande provenant d'une autorité judiciaire d'un Etat étranger.

6.7 Médiation judiciaire

6.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2013, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit deux médiatrices au tableau et radié une inscription.

6.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Statistiques	(2012)	2013
--------------	--------	------

6.7.2.1 Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):

concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	(96)	96
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	(154)	125
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	(16)	11
69 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause	(108)	113
14 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
13 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		

6.7.2.2 Répartition selon le sexe

Garçons	(130)	95
Filles	(24)	30

6.7.2.3 Répartition selon la langue

Français	(123)	97
Allemand	(31)	28

6.7.2.4 Provenance

Fribourg-Ville	(19)	17
Sarine campagne	(27)	21
Gruyère	(41)	23
Broye	(9)	21
Glâne	(19)	5
Veveyse	(7)	12
Singine	(8)	16
Lac	(24)	7

Autre canton	(-)	3
Autre pays	(-)	-
6.7.2.5 Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	(48)	79
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(18)	15
Décision de retrait de plainte	(5)	6
Processus en cours au 31 décembre 2013	(52)	48

6.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2013, 271 fondations classiques, représentant une valeur totale au bilan (au 31 décembre 2012) de l'ordre de 1 022 millions de francs, étaient surveillées par le canton.

L'autorité de surveillance a rendu trois décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Cinq fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de trente-quatre fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de cinq fondations.

7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Thomas Freytag

7.1 Application des sanctions pénales

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales ou de levée des mesures pénales et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

7.1.1.1 Nombres de jugements reçus

En 2013, 471 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

> 381 jugements pour des peines < 6 mois

- > 51 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an
- > 39 jugements pour des peines > 1 an

7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

- > 127 convocations en régime ordinaire ont été établies.
- > 99 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche.
- > 1 convocation a été établie pour une personne ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.
- > 67 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 25 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) 1 015
- > Interruption de l'exécution des peines 4
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) 202
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie 27
- > Ordres de transfert 122
- > Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine) 77

7.1.1.3 Nombres de journées de privation de liberté et de détenus

	Journées de détention	Détenus(s)
> Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	26 659	151
> Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	4 041	16
> Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 754	7
> Prison de la Tuilière, Lonay/VD	329	10
> Pénitencier de Witzwil/BE	285	2
> Pénitencier d'Hindelbank/BE	705	3
> Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	93	8
> Prison de Thorberg/BE	393	2
> Pénitencier de Lenzburg/AG	273	1
> Pénitencier de Pöschwies/ZH	3	1
> Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	128	30
> Ritec, Düdingen	250	2
> Coup de Pouce, Fribourg	38	1
> Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	138	14
> Diverses courtes peines hors canton	1 943	106
> Centre de mesures St-Jean/BE	775	3
> Fondation Bartimée, Grandson/VD	315	2
> Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	687	3
> Fondation Le Torry, Fribourg	202	1
> Foyer St Louis, Fribourg	668	2
> Foyer Le Radeau, Orsonnens	1 119	4
> Foyer André, La Côte-aux-Fées/NE	212	1
> Foyer La Thièle, Yverdon-les-Bains/VD	93	1
> EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	396	1
> Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	232	1
> Archezürich, Zurich	47	1
> UPK, Basel/BS	244	1

> Résidence Les Sources, Sonceboz	90	1
> Domi. Syl SA, Yverdon-les-Bains	319	1
> Fondation Wisli, Bülach/ZH	33	1
> Horizon Sud, Marsens	376	3
> Foyer du Parc, Couvet /NE	405	1
> Total	43 245	409

7.1.1.4 Nombres de mesures

En 2013, 127 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 22 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);
- > 13 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 3 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 86 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- > 3 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 7.1.1.3.

Le SASPP a rendu 32 ordonnances de traitement, 15 décisions de levée de la mesure, 16 décisions de refus de levée de la mesure, 1 décision d'octroi de la libération conditionnelle de la mesure et 19 décisions de refus de libération conditionnelle de la mesure.

7.1.1.5 Travail externe

15 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement

	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention « Les Falaises »	465	6
Maison Montfleury/GE	339	1
Maison Le Vallon/GE	949	7
Steinhof, Hindelbank	134	1
Total	1 887	15

7.1.1.6 Travail et logement externe

3 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de mesures

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

- > Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3 41
- > Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure 21
- > Refus de libération conditionnelle 34
- > Prolongation du délai d'épreuve 1

> Levée de la mesure accordée	16
> Levée de la mesure refusée	21
> Libération conditionnelle de la mesure accordée	6
> Libération conditionnelle de la mesure refusée	9
> Libération conditionnelle de l'internement refusée	4
> Prolongation de la mesure	1
> Total	154

7.1.2 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	2 122	783 546.15
Préfectures	1 937	326 339.60
Autres cantons	67	16 008.90
Tribunaux	35	13 780.00
Ville de Fribourg	573	87 271.20
Commune de Planfayon	8	100.00

Le total s'élève à 4 742 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 227 045.85 francs.

135 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 78 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 10 ordonnances de conversion d'amende concernant 10 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

Mandats attribués à la gendarmerie	2 818
RIPOL effectués	975
Délégations transmises aux autres cantons	1 507
Arrangements de paiement accordés	471

7.1.3 Travail d'intérêt général (ci-après TIG)

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2013, 385 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 75 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

279 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution 80 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 105 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

70 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2013.

7.1.5 Casier judiciaire

En 2013, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5 660 jugements et délivré 3 882 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

7.2 Prisons

La Prison centrale occupe 31 collaborateurs et une apprentie.

En 2013, la Prison de Romont a été ouverte du 11 juillet au 18 juillet et dès le 15 novembre 2013 jusqu'à la fin de l'année.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeures ou mineures:

- > Les inculpés en détention provisoire;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- > Les détenus aux arrêts;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines);
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;
- > Les personnes condamnées aux arrêts militaires.

7.2.1 Entrées en 2013

		Suisses	Etrangers
Hommes –	Prison centrale	116	452
Hommes –	Prison de Romont	3	7
Femmes –	Prison centrale	0	0
Filles Mineures –	Prison centrale	2	3
Garçons Mineurs –	Prison centrale	10	10
Hommes –	Maison de détention « Les Falaises »	28	22
Femmes –	Maison de détention « Les Falaises »	1	1
Total		160	495

7.2.2 Journées de détention

	Suisse	Suisse	Etrangers	Etrangers	Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	2841	0	13542	3	16396
Prison de Romont	92	0	173	0	265
Détention des mineurs					
Prison centrale	43	10	66	1	120
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	754	0	2869	4	3627
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	10	3	0	0	13
Exécution en semi-détention					
Maison de détention « Les Falaises »	2926	60	1467	0	4453
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	162	0	303	0	465
Mesures de contrainte	0	0	2204	0	2204
Arrêts militaires – Prison centrale	5	0	0	0	5
Totaux	6833	73	20624	8	27538

7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service soit durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2013 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

7.2.4 Locaux

7.2.4.1 Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

- > La détention provisoire des hommes 43 places
- > La détention des mineurs (dont dès le 1.2.2012, 2 places pour la détention provisoire des hommes adultes) 2 places
- > L'exécution de peines des hommes 11 places
- > La détention des femmes

> (dès le 30.11.2012 occupé par la détention provisoire des hommes)	5 places
> L'exécution des mesures de contrainte des hommes	9 places
> Total des places à disposition	70 places

7.2.4.2 Les locaux de la Maison de détention « Les Falaises » sont divisés en deux secteurs, soit :

L'exécution de régimes facilités pour les hommes et les femmes (occupé par deux femmes durant la période de juillet à septembre 2013)

- > Total des places à disposition : 20

7.2.4.3 La Prison de Romont

La détention provisoire des hommes

- > Total des places de réserve à disposition : 5

7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2013, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 24 155 heures, correspondant à un montant de 72 466 francs de rémunération.

7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 50% au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre matinées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de travail externe à la Maison de détention « Les Falaises ». Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de travail externe ou de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention « Les Falaises ».

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans les prisons du canton. Ils sont présents quatre après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation de la prison de district de Romont, les collaborateurs du Service de probation sont présents une fois par semaine. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfant qui favorisent la maintenance de liaison entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public.

L'adjoint du chef de service ou l'un des deux chefs de secteur se sont entretenus avec 543 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme, les détenus exécutant une peine sous le régime facilité, soit semi-détention ou travail externe ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers, dans les 48 heures suivant leur arrivée.

Le chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, deux psychologues, une infirmière à 70%, un infirmier à 50% ainsi qu'une infirmière auxiliaire à 30 %. Au cours de l'année 2013, les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 570 détenus et 271 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. De plus, 115 détenus ont consultés la psychologue. Plusieurs détenus ont dû être

conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. Le Réseau fribourgeois de santé mentale assure les consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison, notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Un aumônier catholique, une pasteur protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

8 Service de probation (SProb)

Chef de service : Philippe Pillonel

8.1 Activités

Les activités du service se fondent également sur le document « Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse » définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation (édition 2013) et prennent en compte la Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

8.2 Secteur administratif

Le secteur administratif a géré 560 dossiers du secteur probation et 478 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. Ce secteur est garant de la constitution des dossiers. Il est particulièrement important que toutes les pièces nécessaires à une bonne appréciation des situations y figurent. Il s'agit là de la première étape du processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance (PAGRED).

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition est la suivante :

Prestations financières	2011	2012	2013
Soutien aux personnes en détention	2 983	2 416	1 905
Soutien aux personnes sous mandat	33 377	31 599	13 757
Réinsertion professionnelle	(1 045)	9 301	8 180
Traitements psychothérapeutiques	10 574	18 510	8 077
Prélèvements biologiques	15 030	22 252	23 330
Logement	6 490	7 865	15 453
*Programmes spéciaux TIG			2 132
Total	68 454	91 943	72 834

* Catégorie nouvelle

Le montant indiqué sous la mention « soutien aux personnes en détention » a permis l'achat de livres, de dictionnaires, d'articles de papeterie et de timbres. Le montant destiné aux personnes sous mandat de probation, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, a été attribué sous forme de bons alimentaires, de titres de transports et de participation aux frais médicaux. Ce montant a été, durant l'année écoulée, de soixante pourcent inférieur à celui de l'année précédente. Cette forte diminution s'explique par différents facteurs, notamment le changement d'approche du secteur de probation, qui octroie les soutiens financiers aux personnes de façon plus ciblée. A relever également la réduction du coût des traitements psychothérapeutiques qui trouve son explication dans la nouvelle collaboration avec le Centre de psychiatrie forensique qui a notamment pour effet de réduire les interventions de psychothérapeutes extérieurs.

En augmentation constante depuis leur mise en place, les prélèvements biologiques ont engendré des coûts pour 23 330 francs. Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes

sortant d'un régime privatif de liberté est de 82 %. A relever que pour la première fois, le Service a été confronté à d'importantes difficultés avec le sous-locataire de l'un des appartements. Il a été fait appel au GRIF et la situation s'est terminée par une expulsion prononcée par le Président du Tribunal des baux de l'arrondissement de la Sarine. Le garde-meuble de Belfaux, quant à lui, répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de vingt et une personnes se trouvant en régime de privation de liberté.

Trente-six personnes en exécution de peine à la Prison Centrale et aux Etablissements de Bellechasse ont pu bénéficier de la présence des visiteurs des détenus au cours de nonante-cinq visites.

8.3 Secteur de probation

Dans le secteur de probation, la titulaire du poste, parallèlement adjointe du chef de service, a fait valoir son droit à la retraite et un nouveau responsable de secteur a été nommé à la mi-année. Dans ce secteur, comme dans l'ensemble du service, le défi majeur réside dans l'appréciation des situations. Afin de répondre le plus consciencieusement possible à ce challenge, le Service a consolidé l'implémentation du processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance (PAGRED) et a parallèlement poursuivi la formation des agents de probation dans le domaine de la gestion des risques. Ce processus appliqué à ce jour à 56 % des dossiers permet de dire qu'environ 25 % des situations en milieu ouvert requièrent un suivi nécessitant « un degré de vigilance accru ».

Mandat en milieu ouvert au 31.12.13	Mandant	2011	2012	2013
Assistance de probation et/ou règles de conduite et/ou traitement ambulatoire (art 63 CP)	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	37	44	44
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art 87.2 CP)	83 mandat / 42 % en 2013	35	34	33
Travail externe – Travail et logement externes (art 77a CP)		9	8	6
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art. 44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux et d'arrondissement,	91	94	90
Mandat de mesures de substitution lors d'une mise en liberté (art. 237 CPP)	Ministère public	17	21	25
	115 mandats / 58 % en 2013			
Mandats		189	201	198

La deuxième préoccupation majeure de ce secteur est le sous-effectif chronique auquel il doit faire face. L'effectif n'a pas été adapté depuis 13 ans alors même que les situations se sont complexifiées et que la nature de la prise en charge a considérablement évolué en travaillant sur le délit et en prenant en compte les nouvelles approches relatives à la gestion du risque. Avec environ 200 mandats pour un effectif de 2.6 EPT, soit 76 mandats de suivi de personnes en milieu ouvert par agent de probation et par équivalent plein temps (EPT), un suivi optimal de chaque dossier ne peut plus être garanti et cet état de fait est très préoccupant dans le contexte actuel.

Détention provisoire du 01.01 au 31.12.13	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de personnes	189	196	156	269	258
Nombres d'entretiens	984	919	883	1085	1210

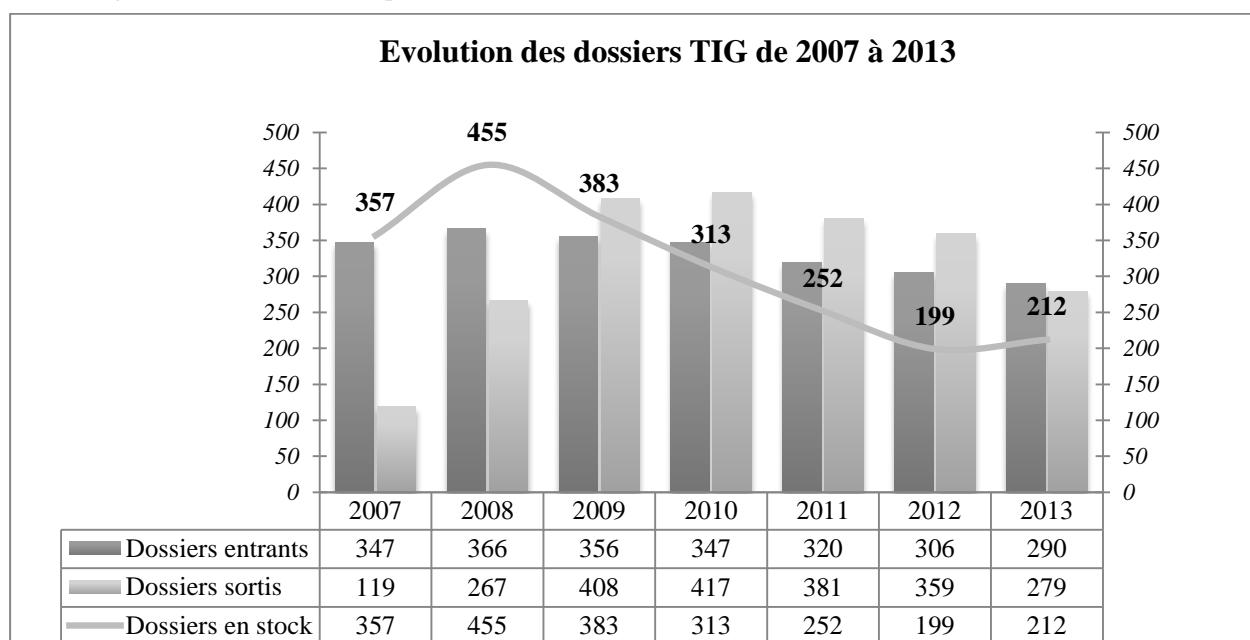
En ce qui concerne la détention provisoire, le Service a intensifié sa présence dans les prisons préventives du canton depuis septembre 2012, passant de 3 à 4 après-midis par semaine, ce qui a permis de faire face à la forte progression des demandes résultant de l'augmentation du nombre des détentions avant jugement.

8.4 Secteur des peines en milieu ouvert

L'activité de ce secteur consiste dans la mise en œuvre et le suivi de peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (acronyme TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome depuis la révision du code pénal le 1^{er} janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, réseau hospitalier, groupement forestier, institutions sociales, œuvres d'utilité publiques, etc.

Le responsable du secteur des peines en milieu ouvert, depuis 2005, ayant été promu à la fonction d'adjoint du chef de service et responsable du secteur de probation, le poste a été vacant plusieurs mois avant qu'une nouvelle personne soit nommée.

Dans le secteur des peines en milieu ouvert, la charge de travail reste très importante, le canton de Fribourg pointant à la quatrième place des cantons suisses (derrière ZH, BE et BS) quant à l'exécution du nombre de travail d'intérêt général selon les statistiques de l'OFS 2012.



Depuis 2011, la tendance au fléchissement du nombre de condamnation à un travail d'intérêt général et par conséquent aux dossiers TIG entrant se poursuit. Cette baisse est cependant nettement moins prononcée dans le canton de Fribourg que dans la plupart des autres cantons.

Dossiers sortis

	2009	2010	2011	2012	2013
Dossiers	408	417	381	359	279
Heures ordonnées	49 432	49 490	55 071	51 162	43 457
Heures exécutées	27 000	26 301	30 636	31 322	25 644

En 2013, 25 644 heures de TIG sur 43 457 heures ordonnées par les autorités judiciaires ont été réalisées, soit l'équivalent de 6 411 jours-amende ou 12.4 équivalents plein-temps (EPT) sur toute l'année répartis sur l'ensemble des bénéficiaires. En 2013, septante-neuf bénéficiaires ont accueilli des « tigistes » (personne exécutant un TIG) au sein de leur organisme.

Répartition des dossiers fermés selon le statut

	2009	2010	2011	2012	2013	%
Dossiers suivis	286	285	293	283	234	100 %
Exécution totale	244	239	235	236	193	82 %
Exécution partielle	31	31	39	32	27	12 %
Conversion	11	15	19	15	14	6 %
Dossiers non exécutés	122	132	88	76	45	100%
Dossiers non exécutables	62	59	42	28	15	33 %
Sans réponse aux convocations	60	73	46	48	30	67 %
Total des dossiers	408	417	381	359	279	

La proportion des dossiers suivis pour lesquels le processus est arrivé à son terme et l'exécution de la peine sous forme de travail d'intérêt général pleinement exécutée est de 82 %. Vingt-sept dossiers des programmes (12 %) ont été interrompus en cours d'exécution pour des raisons essentiellement liées à des difficultés relationnelles du « tigiste » avec le lieu de placement. Quatorze personnes n'ont pas débuté l'exécution de leur peine en raison d'une demande de conversion du travail d'intérêt général en peine pécuniaire ou en peine privative de liberté. Sous la rubrique « Dossiers non exécutables » on trouve quinze jugements qui n'ont pu être exécutés en raison de l'absence d'adresse, de l'hospitalisation de la personne ou du fait que cette dernière est introuvable. Pour trente dossiers, les convocations sont restées sans réponse soit en raison d'un déménagement dans un autre canton ou que les personnes n'ont pas daigné donner suite aux courriers du Service.

Le partenariat mis en place en 2012 avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives a permis à 57 personnes d'effectuer 2 680 heures de TIG, ce qui est l'équivalent de 670 jours-amendes.

8.5 Evénements particuliers

8.5.1 Formation des agents de probation à la gestion du risque

L'évaluation, l'identification et la gestion des risques constituent aujourd'hui une part indissociable de l'activité des services de probation et du travail social dans la justice. Cette activité nouvelle vise à renforcer les missions fondamentales définies par le code pénal qui met en première ligne la prévention de la récidive tout en favorisant l'intégration sociale. Afin de garantir ces missions, il apparaît essentiel de permettre aux agents de probation de maîtriser un certain nombre d'outils dans le domaine de la gestion du risque. C'est la raison pour laquelle, la Commission latine de probation, faisant le constat que de telles formations n'étaient pas disponibles en Suisse romande, a fait appel au prof. Th. H. Pham, spécialiste reconnu sur le plan international dans le domaine de la gestion du risque pour dispenser un cours intitulé « Bases de l'évaluation et de la gestion du risque de violence » à ses collaborateurs. Cinq agents de probation du canton de Fribourg ont participé à ces cours. Cette formation sera reconduite en 2014.

8.5.2 Présentation du processus PAGRED

Le Service de probation a eu l'occasion, durant l'année 2013, de présenter son Processus actif de gestion du risque et d'encouragement à la désistance (PAGRED) devant des parterres d'académiciens et de praticiens tant en Suisse qu'à l'étranger. La première présentation s'est déroulée le 14 juin 2013 à l'Université Picardie Jules Verne à Amiens, à l'occasion de la 1^{re} Journée d'étude de la probation en France sur le thème « La probation en France, milieu ouvert entre changement et permanence ». Une deuxième présentation a eu lieu en Belgique, le 15 octobre 2013 à l'Institut national de criminologie et de criminalistique de Bruxelles en présence des chercheurs du département criminologie et de quelques membres des maisons de justices. PAGRED fut encore présenté le 29 octobre devant une délégation slovaque venue en Suisse découvrir les méthodes de travail de la probation, dans le

cadre d'un séjour organisé par la Conférence européenne de probation. La dernière présentation a eu lieu à Fribourg, les 5 et 6 décembre, lors d'un atelier à l'occasion du 8^{ème} Séminaire de la probation et du travail social qui a réuni environ deux cent participants sur le thème « Gestion des risques : une mise à l'épreuve pour les professionnels ?! ». En parallèle, plusieurs cantons romands se sont inspirés de ce dispositif. Ces présentations du concept fribourgeois de gestion et de suivi des situations dans le domaine de la probation permirent de créer des échanges, riches d'enseignement et d'établir de nombreux contacts au-delà de nos frontières.

8.5.3 Cours de sensibilisation auprès des étudiants

Pour la quatrième année consécutive, le service est intervenu auprès de jeunes adultes au Collège St-Michel. Fort du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient manifestement pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le service s'est approché, en 2010, de la direction du collège St-Michel qui avait réservé un très bon accueil à ce projet et ouvert les portes de son établissement et qui continue à le soutenir.

8.5.4 2^{ème} Rencontre des bénéficiaires du Travail d'intérêt général

La deuxième rencontre des bénéficiaires s'est déroulée le 16 septembre 2013 au Foyer de Bouleyres à Bulle. Pour le Service de probation, les bénéficiaires sont, au sens de l'ordonnance sur l'exécution du travail d'intérêt général, les organismes privés à but social ou d'utilité publique ou les administrations accueillant les personnes exécutant un travail d'intérêt général. Ces lieux constituent un réseau de plus de 150 sites dans le canton de Fribourg. La première rencontre en 2010 avait mis en évidence le besoin de telles rencontres qui permettent à la fois de poser un certain nombre de conditions-cadres relatives à la mise en œuvre de cette forme d'exécution de peine et donnent l'occasion aux responsables de ces organismes d'échanger sur les « bonnes pratiques » dans ce domaine particulier.

9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'État (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. L'OCN compte 86,3 unités plein temps et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière; on dénombre plus de 220000 conducteurs et près de 240000 véhicules dans le canton. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. Il perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 91 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

10 Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 115 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 80 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 15 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2013, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 15,4 millions de francs.

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

11 Etablissements de Bellechasse

Directeur : Franz Walter

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 202 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

12 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2013		Comptes 2012		Ecart EPT
	EPT		EPT		
Direction de la sécurité et de la justice	890.27		868.75		21.52
Administration centrale	758.19		738.79		19.40
3300 / JPMS Secrétariat général	8.32		9.57		-1.25
3302 / SFPP Service de la surveillance des fondations	1.56		1.8		-0.24
3305 / JUST Service de la justice	5.69		5.09		0.60
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.50		3.50		
3335 / PETR Service de la population et des migrants	39.75		39.75		
3345 / POLI Police cantonale	627.66		608.86		18.80

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2013 EPT	Comptes 2012 EPT	Ecarts EPT
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	34.58	33.55	1.03
3370 / PATR Service de probation	6.98	7.35	-0.37
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	16.80	16.38	0.42
3385 / PROT Protection civile	13.35	12.94	0.41
Secteurs spéciaux, établissements divers	132.08	129.96	2.12
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	130.08	127.96	2.12
3382 / LACN Camp du Lac Noir	2.00	2.00	0.41
Pouvoir judiciaire	290.05	285.37	4.68
Administration centrale	290.05	285.37	4.68
2100 / TCAN Tribunal cantonal	41.33	38.06	3.27
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	76.92	77.22	-0.30
2111 / MINP Ministère public	55.14	52.52	2.62
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.00	2.00	
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.36	10.30	0.06
2120 / JUPA Justices de paix	34.79	33.83	0.96
2125 / OPOU Offices des poursuites	56.55	58.04	-1.49
2130 / OFAI Office des faillites	11.66	12.03	-0.37
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.30	1.37	-0.07